

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28/09/2022

LISTE DES DELIBERATIONS

<p>Délibération n° 31 autorisant le maire à signer la demande d'intervention de la SAFER pour les parcelles B 1720 B 721 B 1722 B 1723 B 1724 B 1725</p>	<p>Approuvée</p>
<p>Délibération n° 32 présentation des comptes dûment certifiés de l'exercice 2021 approuvés par les actionnaires de la SEMCODA le 30.06.2022</p>	<p>Approuvée</p>
<p>Délibération n° 33 demande de l'opérateur Free d'admettre un nouvel opérateur et une nouvelle antenne sur le site du château d'eau</p>	<p>Approuvée</p>
<p>Délibération n° 34 réaménagement de la garantie d'emprunt SEMCODA Caisse des Dépôts et Consignations pour les Bateliers</p>	<p>Approuvée</p>
<p>Délibération n° 35 Délibération fixant le taux et les exonérations facultatives en matière de Taxe d'Aménagement</p>	<p>Approuvée</p>
<p>Délibération n° 36 demande de subvention au titre du contrat de région 2022-2026 pour les travaux pour l'installation de jeux pour enfants</p>	<p>Approuvée</p>

Délibération n° 37 demande de subvention à la région au titre du contrat de région 2022-2026 pour les travaux de construction d'une MAM et salle de réunion des Associations	Approuvée
Délibération n° 38 AMO pour l'aménagement d'un local médical	Approuvée
Délibération n° 39 demande de subvention au titre du contrat de région 2022-2026 pour les travaux d'aménagement d'un local pour l'installation d'un professionnel de sante	Approuvée
Délibération n° 40 autorisant le maire à signer une promesse de bail avec le futur locataire du local médical	Approuvée
Délibération n° 41 mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023	Approuvée
Délibération n° 42 augmentation du prix de la part d'affouage et limitation du nombre de part par foyer fiscaux	Approuvée
Délibération n° 43 autorisant le maire à signer la convention d'occupation de salle communale avec l'association Anka Yoga	Approuvée

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du Conseil Municipal.

A compter du 1^{er} juillet 2022 la liste des délibérations remplace le compte rendu des séances du Conseil Municipal. Elle a pour objet d'assurer l'information rapide du public sur l'activité de l'organe délibérant. Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal doit être affichée à la Mairie et publiée sur le site internet de la Commune dans un de huit jours à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.

Le maire
Béatrice DALMAZ



Le secrétaire de séance
Alain BEL